

# CP 110 : Vous travaillez dans l'entretien du textile ?

## Vous allez toucher votre prime syndicale !

### Quand vais-je recevoir mon attestation?

Depuis le **16/09/2022**, le Fonds envoie les attestations que vous devez compléter (avec numéro de compte et n° d'affiliation) et envoyer à votre bureau CGSLB local

### Quand le paiement est-il fait ?

A partir du **15 novembre 2022**. Le paiement se fait par le Fonds social.

### Quelles sont les conditions pour avoir cette prime ?

Vous devez figurer au **30/06/2022** sur la liste du personnel ouvrier d'une entreprise de la **commission paritaire 110**

Les travailleurs qui étaient en chômage complet et involontaire au **30/06/2022** et qui ont été licenciés par l'employeur après le **01/07/2021**, ont également droit à la prime. Cela vaut également pour les pensionnés, à condition qu'ils aient encore travaillé après le **01/07/2021**.

Le chômage et le RCC (prépension) donnent droit à la prime syndicale pendant encore un an.

**Attention : Pour obtenir la prime en tant que chômeur vous devez envoyer d'une attestation de chômage complet et un C4 au 30/6/2022.**

### Quelle est le montant de la prime ?

Le montant est de 145 €.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

